



**Anabases**

Traditions et réceptions de l'Antiquité

7 | 2008

Varia

---

## Jonathan S. PERRY, *The Roman collegia. The Modern Evolution of an Ancient Concept*

Monique Dondin-Payre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/2574>

ISSN : 2256-9421

### Éditeur

E.R.A.S.M.E.

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2008

Pagination : 296-298

ISSN : 1774-4296

### Référence électronique

Monique Dondin-Payre, « Jonathan S. PERRY, *The Roman collegia. The Modern Evolution of an Ancient Concept* », *Anabases* [En ligne], 7 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 23 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/2574>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 octobre 2019.

© Anabases

---

# Jonathan S. PERRY, *The Roman collegia. The Modern Evolution of an Ancient Concept*

Monique Dondin-Payre

---

## RÉFÉRENCE

Jonathan S. PERRY, *The Roman collegia. The Modern Evolution of an Ancient Concept*  
Mnemosyne suppl. 277, Leyde-Boston, 2006, 247 p.,  
129 dollars / ISBN-13 : 978-90-04-15080-5.

- 1 L'auteur commence astucieusement par un exercice très bien mené d'interprétations de l'épithète de L. Arrius Secundus mort à Catane, à 17 ans, auquel ses compagnons *marmorii* rendent hommage – *CIL X 7039 : D(is) M(anibus) s(acrum). / L(ucius) Arrius / Secundus / vix(it) an(nis) XVII, marmorari convive fecer(unt)*. Les scénarios qu'il échafaude ne sont pas simple virtuosité, mais une démonstration éclatante du poids des connaissances personnelles et des idées contemporaines dans la compréhension des documents, sans que ni incompétence ni mauvaise foi n'interviennent ; ces pages pourraient servir de vade-mecum à tout historien. Antiquisant, spécialiste des collèges romains sur lesquels il réfléchit depuis longtemps, notamment les *centonarii* dans lesquels il voit, de façon assez convaincante et comme O. Van Nif, une association de fabricants de tapis (*centones*), et non, selon la thèse traditionnelle, des pompiers, sans doute J. Perry a-t-il été sensibilisé à la pesanteur de l'héritage dans l'élaboration de l'histoire par la lenteur avec laquelle cette interprétation s'impose. Il envisage donc, selon un plan chronologique, l'évolution de la conception des *collegia* et leur annexion par les systèmes politiques et économiques. Le tournant dans l'histoire du thème a été la confection du *CIL* qui fournit des documents sur un phénomène dont on cherchait jusque là surtout à comprendre comment il s'articulait avec les corporations médiévales. L'importance des collèges a immédiatement été évaluée puisque 200 ont

été identifiés, et qu'ils ont fait l'objet d'une rubrique spéciale dans l'indexation (*collegia et principales eorum*). La lecture attentive d'Hirschfeld montre que l'analyse de ce pionnier n'était pas aussi limitative qu'on le dit : il insistait sur la complexité du phénomène collégial et la difficulté à le cerner. Le premier qui rédigea une étude synthétique, Mommsen (*De collegiis et sodaliciis Romanorum*, 1843), se démarqua de cette appréciation nuancée pour classer les collèges selon leur sphère d'activité, donnant naissance à la catégorie fictive des *collegia funeraticia* qui connaît encore une grande faveur. Cette création lui permettait de minimiser les pratiques religieuses des collèges, dont ses doutes personnels quant à la foi que lui avait inculquée son père pasteur rendait l'acceptation difficile. Cette sécularisation des collèges l'opposa à son ami De Rossi qui voyait dans les collèges les précurseurs des associations chrétiennes propriétaires d'aires funéraires. L'étape suivante, l'œuvre monumentale de Waltzing, est marquée par l'essor du catholicisme social en Belgique, florissant à Liège où le savant travaillait. Waltzing met l'accent sur les liens sociaux qui unissent les membres des collèges, plus importants que des critères d'activité économique partagée, ainsi que sur la nécessité pour l'État de respecter ces groupements qui permettent à ceux qui produisent la richesse de trouver dans la société la place qui leur revient.

- 2 La phase suivante – les relations entre le fascisme et les collèges romains – occupe la majeure partie du volume. Elles s'insèrent dans la récupération de la romanité au profit de l'idéologie mussolinienne (le latin est *la sola possibile lingua ausiliaria nel mondo scientifico internazionale*), mais correspondent surtout à la structure corporatiste du monde fasciste. Les meilleurs chapitres sont ceux qui décortiquent l'assimilation qui fut établie entre les corporations romaines et l'embrigadement de la société italienne. Assimilation qui n'alla pas sans mal car, si la nécessité d'une organisation des travailleurs s'imposait pour les fascistes, le degré de contrôle de l'État et la part d'innovation du fascisme, censé établir une nouvelle société, firent l'objet de controverses. La conception officielle – les *collegia* comme instruments de subordination des intérêts individuels au bien-être public –, incarnée par Guiseppe Bottai, ministre de l'Éducation, et par C.G. Palazzi, directeur et fondateur de l'*Istituto di studi romani* (ISR) de Bari et de sa revue *Roma*, trouva une illustration éclatante en 1937-38, avec la *Mostra Augustea della romanità* : dans l'exposition qui, parmi d'autres manifestations, célébra le 2<sup>e</sup> millénaire de l'anniversaire d'Auguste, deux salles étaient consacrées aux *collegia*, avec une reconstitution spectaculaire de la place des corporations d'Ostie. Un homme toutefois, et non des moindres, s'attachait à mettre en évidence la différence entre les collèges romains et le corporatisme : Francesco De Robertis, dès 1934 – *Corporativismo romano e corporativismo fascista*. De Robertis souligna l'absence de parenté entre deux sociétés qui avaient du travail des représentations si éloignées, et dont la plus ancienne était, dans le domaine des collèges, si dépourvue de l'interventionnisme étatique qui caractérisait le fascisme. Astucieusement, il assura sa sauvegarde en en déduisant le caractère original irréductible du fascisme. Si son premier ouvrage, en 1938, fut prolongé par deux autres, en 1955 et 1971, ces remarquables longévité dans le temps et cohérence dans le déroulement de la pensée sont imputables à une honnêteté intellectuelle dont les historiens peuvent tirer fierté. Voilà pourquoi ce livre est paradoxal : voulant démontrer le poids du passé individuel et de la pression contemporaine sur l'écriture de l'histoire, l'auteur démontre aussi qu'une pensée rigoureuse et intègre, ne cherchant pas à mettre à profit les documents mais les décortiquant avec respect, peut se construire, même dans les moments les plus difficiles.

- 3 Après ces développements fouillés sur le fascisme, le propos faiblit un peu : pourquoi les nazis n'ont-ils pas utilisé les *collegia* à des fins de propagande ? Pourquoi les marxistes ne s'y sont-ils que peu intéressés ? La réponse avancée – parce qu'on ne garde pas trace de conflit entre eux et les autorités civiques ou les patrons – aurait mérité d'être argumentée. Les plus perspicaces historiens des collèges ont bien perçu que le pivot de ces groupes n'était pas un rassemblement autour d'une activité économique, d'une entraide financière, mais des relations de sociabilité qui inséraient leurs membres dans la structure sociale, leur donnaient une visibilité que, seuls, ils n'auraient pas eue. On regrette alors que l'auteur, s'il évoque souvent les divergences dans l'évaluation du contrôle de l'état romain sur les *collegia*, ne cherche pas à déterminer ce contrôle plus précisément. La liberté d'associations était-elle aussi complète qu'on le prétend ? Quelle place jouait la coercition administrative, mais aussi la pression sociale, dans la constitution et le fonctionnement des collèges ? Quelle portée eut la législation qui s'élabora peu à peu ? Certes, ces analyses n'entraient pas dans le propos de l'auteur, mais l'accent qu'il met avec raison sur la nature plus sociale qu'économique des *collegia*, les controverses sur la place de l'État face aux associations, au cœur de l'historiographie du thème, auraient justifié un éclaircissement de la législation de la République et du Haut empire sur les *collegia*.
- 4 La limitation du sujet aux *collegia*, qui évite le lieu commun systématique et erroné de leur parenté avec les associations grecques, le souci d'éviter tout manichéisme, l'équilibre dans l'analyse des positions respectives des historiens fondent le socle d'une étude qui, par ailleurs, apporte une multitude d'informations édifiantes. Ainsi, le sort du *foro Mussolini* qui, devenu *foro italico*, fut non seulement conservé tel quel, mais dont le thème – l'élaboration de la grandeur de l'Italie – illustré par le fascisme à travers la statuaire et la mosaïque, fut respecté et poursuivi, faisant ainsi succéder, sans rupture, à la célébration de l'occupation de l'Éthiopie celle de la chute du régime fasciste, du référendum et de l'établissement de la République.
- 

## AUTEURS

MONIQUE DONDIN-PAYRE

CNRS, Paris

dondin\_payre@club-internet.fr